

Titre : L'Évaluation formative du Partenariat entre le Gouvernement canadien et la Société de la Croix rouge canadienne pour accroître l'aide humanitaire)

A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	La Fiche de renseignements (9,8 et 11.18 et 11.19) indique que le « nombre estimatif de jours-personnes de l'équipe pour compléter le mandat est de 100 jours » alors que la fiche de renseignements 11.17 affirme que « le financement maximal pour le contrat découlant de la présente DDP est \$ 361,830.00 \$ CAN, excluant les taxes applicables. » Il y a un écart apparent entre la valeur estimée du niveau de travail (100 jours-personnes) et le financement maximal (\$ CAN 361,830). Selon les IAS 11.17, 11.18 et 11.19, laquelle de ces références est-ce la proposition devrait respecter, les jours-personnes ou le financement maximal ?
Réponse 1	À la Fiche de renseignements spécifiques, l'article 9.8 indique que le soumissionnaire doit tenir compte du nombre de jours-personnes puisque c'est une estimation. Il appartient au soumissionnaire d'indiquer son niveau de travail proposé dans le formulaire FIN-1A. L'article 11.17 s'applique parce qu'il indique un financement maximal pour le contrat. L'article 11.19 ne s'applique pas à la présente situation.
Question 2	Le paragraphe 6.3 des TdR indique que « la collecte de données ne doit pas durer plus de 50 jours » et la sous-section 9.2 affirme que « la collecte des données ne devrait pas durée plus de 50 jours ». Le MAECD estime que deux missions multipays (4-5 countries/mission) seront nécessaires pour compléter le mandat. « Une mission aura lieu sur le continent Américains, et la deuxième sur le continent Africain avec une escale à Genève. » Nous croyons comprendre qu'un total de 8 à 10 pays devrait être visité, divisés en deux missions, un en Afrique et l'autre dans les Amériques. C'est bien cela? Notre compréhension est également que 50 jours serait la durée, en jours civils, des deux missions sur le terrain, et non pas le niveau de travail en jours-personnes. C'est bien cela?
Réponse 2	Les activités de collecte de données ne doit pas excéder 50 jours, ce qui comprend la collecte de données au Canada et au cours des missions sur le terrain. Le nombre estimatif de jours pour les deux missions sur le terrain est d'environ 36 jours civils.
Question 3	La DDP ne semble pas inclure un échéancier pour procéder à l'évaluation (c.-à-d. les dates de début et de fin, la durée des phases, etc.). Est-ce que le MAECD a une préférence ou des conseils sur les dates de début et de fin de l'évaluation du contrat ? Est-ce au soumissionnaire de proposer un tel délai ?
Réponse 3	Le MAECD prévoit l'adjudication du contrat en juin 2017. La durée du contrat est prévue pour une période de huit mois.
Question 4	Y a-t-il une date limite pour présenter d'autres demandes de précisions ?
Réponse 4	Le soumissionnaire doit se reporter aux IAS, article 6.1.

C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.